



## Clauses abusives renouvellement de contrat

Par **sel meo**, le **19/11/2016** à **16:46**

Bonjour

J ai un contrat avec une auto école avec une durée de validité de 1an.or il est précisé dans mon contrat qu en cas d échec à la première présentation je dois resouscrire un nouveau contrat moyennant 250euros pour quelques heures et un repassage au permis.

Peut on m obliger a souscrire un nouveau contrat alors que le mien est valide....tout ça est une astuce pour se faire de l argent.est ce abusif? Merci

Par **sel meo**, le **19/11/2016** à **20:22**

Oui mais il me semble que la clause est abusive dans la mesure ou c est en faveur du prof.....et que le consommateur n a pas le même droit(déséquilibre significatif?)...par ailleurs cela ne rentre t il pas dans la partie 8 des clauses noires ou grises?( rupture unilatérale du prof.)

Merci

Par **momouh**, le **20/03/2017** à **11:19**

est ce que on peut conteste une clause abusive avant la signature du contrat de prestation avec un entreprise qui détienne un monopole de distribution dans une ville complète

**Bonjour,**

**Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont appréciées !**

**Merci pour votre attention...**